

DEPARTEMENT DU JURA
COMMUNE DE FOUCHERANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre octobre à 18h00, le Conseil Municipal, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame RIOTTE Christine, Maire.

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
19	12	17

Présents : Julie CLERGET - Jean-Luc CROISERAT - Frédéric FUMEY - Jean-Claude HALBOUT - Sandrine LAINE - Jean-Michel LEBRUN - Monique PROST - Christine RIOTTE - David TETU - Sylvie TISSIER - Florian VINDIGNI - Linda VULETIC

Vote		
Pour	Contre	Abstention(s)
17	0	0

Excusés : Jean-Michel COMTE (procuration à Jean-Claude HALBOUT)
 Emilie GONZALEZ (procuration à Christine RIOTTE)
 Nathalie GOUHOT (procuration à Monique PROST)
 Marie-Aude NIEL (procuration à Jean-Luc CROISERAT)
 Sophie GOYET (procuration à Frédéric FUMEY)

Date de convocation :
 18 octobre 2022

Absents : Pascal MOINE
 Romain VULETIC

Date d'affichage :
 31 octobre 2022

Secrétaire de séance : Monique PROST

D6a 24102022- Locations salles

Madame le Maire rappelle la délibération n° D8a 05092022. Il s'avère nécessaire de compléter les tarifs de location des salles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- annule et remplace la délibération n° D8a 05092022,
- vote les tarifs suivants, à compter du 1^{er} janvier 2023 :
 - Salle polyvalente :

Désignation	Foucherans	Extérieur	Forfait déchets (Foucherans et extérieur)
Grande salle avec cuisine			
Week-end	202 €	404 €	25 €
Journée (avec repas le midi uniquement)	141 €	283 €	25 €
Arbres de Noël, réunions, assemblées générales, animations culturelles (sans vaisselle)	gratuit	152 €	25 €
Départ en retraite, noces d'or et anniversaire mariage 55-60-65-70-75-80, anniversaire 90 ans et plus	gratuit		25 €
Jour supplémentaire (à partir du 3 ^{ème})	gratuit	81 €	
Caution	1 000 €	1 000 €	
Forfait nettoyage salle (hors vaisselle) en option	76 €	76 €	

Désignation	Foucherans	Extérieur	Forfait déchets (Foucherans et extérieur)
Grande salle seule sans repas			
Journée 8 h à 22 h	101 €	150 €	
Demi-journée 8 h à 13 h ou 14 h à 22 h	71 €	111 €	
Caution	1 000 €	1 000 €	
Salle de réunion (sans repas)			
Journée 8 h à 22 h	gratuit		
Demi-journée 8 h à 13 h ou 14 h à 22 h	gratuit		
Caution	1 000 €		

Autres conditions :

1 – Lors de la réservation de la salle des fêtes, le locataire versera des arrhes correspondant à la moitié du montant de la location, le solde sera versé après la location.

2 - Les associations locales bénéficient d'une gratuité annuelle de la salle polyvalente ou de la salle des fêtes mais facturation du forfait déchets à 25 €.

3 – En cas de location à la journée en week-end :

- Le samedi : la salle doit être libérée et nettoyée pour le dimanche au plus tard à 9 h. Un élu récupérera la clef et s'assurera de la propreté à cette heure,
- Le dimanche : la clef sera remise par un élu à 9 h.

4 – Pas de location pour deux repas à deux locataires différents le même week-end.

5- Les deux salles ne seront pas louées simultanément.

• Salle des fêtes :

Désignation	Foucherans	Extérieur	Forfait déchets (Foucherans et extérieur)
Week-end	395 €	624 €	25 €
Journée (avec repas le midi uniquement)	281 €	447 €	25 €
Arbres de Noël, réunions, assemblées générales, animations culturelles (sans vaisselle)	gratuit	214 €	25 €
Départ en retraite, noces d'or et anniversaire mariage 55-60-65-70-75-80, anniversaire 90 ans et plus	53 €		25 €
Jour supplémentaire (à partir du 3 ^{ème})	78 €	78 €	
Caution	1 000 €	1 000 €	

- *Autres conditions :*

1 – Lors de la réservation de la salle des fêtes, le locataire versera des arrhes correspondant à la moitié du montant de la location, le solde sera versé après la location.

2 - Les associations locales bénéficient d'une gratuité annuelle de la salle polyvalente ou de la salle des fêtes mais facturation du forfait déchets à 25 €.

3 - En cas de location à la journée en week-end :

- Le samedi : la salle doit être libérée et nettoyée pour le dimanche au plus tard à 9 h. Un élu récupérera la clef et s'assurera de la propreté à cette heure,
- Le dimanche : la clef sera remise par un élu à 9 h.

4 - Pas de location pour deux repas à deux locataires différents le même week-end.

5 - Le préau de l'école n'est plus mis à disposition compte tenu des travaux de mise en sécurité réalisés à l'école. Par contre, les chapiteaux sont autorisés sur le parvis de la salle des fêtes sans perforation du sol ou des murs.

6 - Gratuité en fonction de l'occupation de la salle des fêtes pour un décès.

Ainsi fait et délibéré à la date susdite,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Christine RIOTTE

